

Koweït, dont l'ambassade du Canada, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 667 condamnant cette action. La semaine suivante, le Conseil a adopté la résolution 669 confirmant le rôle du Comité 661 et chargeant celui-ci d'examiner les demandes d'assistance provenant des États membres désireux de consulter le Conseil de sécurité au sujet de l'application des sanctions. Le Canada présidera le groupe de travail du comité 661 chargé d'examiner les demandes présentées au Conseil de sécurité par des pays qui tentent de trouver une solution aux problèmes économiques découlant de l'application des sanctions contre l'Iraq.

Durcissant les sanctions, le Conseil de sécurité a décidé, par la résolution 670, d'étendre au trafic aérien l'embargo maritime et d'envisager des mesures à l'égard des États qui n'appliquent pas les sanctions. Cette réunion a montré que l'action commune des Nations Unies continuait de susciter une quasi-unanimité, puisque les ministres des Affaires étrangères de tous les pays membres du Conseil de sécurité (sauf Cuba et le Yémen) y ont assisté. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, le très honorable Joe Clark, y a déclaré ce qui suit :

"Monsieur le Président, le Canada considère le Conseil de sécurité comme le principal instrument de l'action collective menée par la communauté internationale pour forcer l'Irak à se retirer du Koweït. Nous avons pris d'importantes mesures ensemble, et nous franchissons un autre pas aujourd'hui. Il ne doit faire aucun doute que cet organe est disposé à aller plus loin encore si l'Irak n'agit pas dans le sens que nous lui avons indiqué à maintes et maintes reprises."